



---

**Commission des stupéfiants****Cinquante-deuxième session**

Vienne, 11-20 mars 2009

Point 6 (a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Trafic et offre illicites de drogues: situation mondiale  
en ce qui concerne le trafic de drogues et mesures prises  
par les organes subsidiaires de la Commission****Mesures prises par les organes subsidiaires de la  
Commission des stupéfiants****Rapport du Secrétariat****Additif****I. Introduction**

1. La trente-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, s'est tenue à Bangkok du 10 au 13 février 2009.
2. Après avoir passé en revue les tendances du trafic de drogues et la coopération régionale et sous-régionale, l'organe subsidiaire a examiné les problèmes de détection et de répression des infractions en matière de drogues les plus importants dans la région Asie et Pacifique. L'examen de ces questions a été facilité par les discussions qui avaient eu lieu lors des réunions informelles des groupes de travail constitués à cet effet. En outre, la mise en œuvre des recommandations formulées antérieurement a été passée en revue.
3. Les recommandations formulées sont reproduites ci-dessous dans la section II. Le rapport de la trente-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique (UNODC/HONLAP/2009/32/5) sera mis à disposition, sur demande, dans la langue

---

\* E/CN.7/2009/1.



de travail de l'organe subsidiaire. Il sera également disponible sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

## **II. Recommandations de l'organe subsidiaire**

4. Les recommandations ci-dessous ont été communiquées par l'organe subsidiaire à la Commission pour examen et suite à donner à sa cinquante-deuxième session.

### **Trente-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique**

#### **1. Évolution des tendances du trafic d'héroïne**

5. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le point "Évolution des tendances du trafic d'héroïne":

a) Les gouvernements des pays d'Asie et du Pacifique devraient, grâce à l'échange des informations collectées sur les groupes criminels et à l'élaboration de stratégies coordonnées de détection et de répression visant les organisateurs de ces groupes et le démantèlement de leurs réseaux, encourager les autorités de leurs pays à renforcer la coopération, tant au niveau régional qu'international, pour lutter contre les différentes opérations de trafic menées par les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest;

b) Il a été proposé que les Nations Unies élargissent le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité en lui conférant la compétence juridique pour intercepter les caravanes de la drogue, détruire les laboratoires de drogues illicites et soutenir l'éradication du pavot à opium en Afghanistan;

c) Les gouvernements des pays d'Asie et du Pacifique ont été encouragés à œuvrer en faveur d'une harmonisation de leurs législations, de leurs réglementations et des sanctions qu'ils appliquent en matière de lutte contre les drogues illicites, en vue de promouvoir une coopération opérationnelle plus étroite, tant au niveau national que régional, et de réduire les disparités dans la condamnation des auteurs d'infractions;

d) Il conviendrait d'aider les services de détection et de répression à renforcer les compétences professionnelles de leur personnel par le biais de programmes d'échange, de détachements et d'une assistance technique internationale visant à améliorer leurs connaissances et leur compatibilité opérationnelle;

e) Les autorités chargées de la détection et de la répression des infractions liées à la drogue devraient se familiariser pleinement avec les techniques d'enquête spéciales telles que les livraisons surveillées, le recours à des agents infiltrés et les programmes formellement structurés d'informateurs, pour être prêts du point de vue opérationnel à se soutenir autant que possible dans le cadre d'enquêtes et de poursuites visant les groupes de trafiquants de drogues.

## **2. Recouvrement du produit du crime**

6. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le point “Recouvrement du produit du crime”:

a) Les gouvernements devraient prendre des mesures pour s’assurer que leur législation nationale relative à la lutte contre le blanchiment d’argent est rigoureusement appliquée et qu’elle répond bien aux besoins des autorités chargées des enquêtes et des poursuites visant les auteurs présumés de blanchiment d’argent;

b) Les gouvernements des pays d’Asie et du Pacifique devraient, lorsqu’ils ne l’ont pas encore fait, prendre des mesures pour s’assurer que tous les secteurs du système de justice pénale qui ont la responsabilité et le pouvoir d’enquêter, de poursuivre et de juger les infractions de blanchiment d’argent sont bien informés, formés et au courant de l’application de la législation relative à la lutte contre le blanchiment d’argent et au recouvrement du produit du crime;

c) Les gouvernements devraient être encouragés à introduire une législation complète sur la confiscation civile afin d’aider les autorités à recouvrer le produit du crime.

## **3. Contrôle des précurseurs et impact sur la fabrication de stimulants de type amphétamine**

7. Les recommandations suivantes ont été formulées sur le point “Contrôle des précurseurs et impact sur la fabrication de stimulants de type amphétamine”:

a) Les gouvernements devraient être encouragés à évaluer la demande, l’usage et les sources de stimulants de type amphétamine dans leurs pays afin de mieux y répondre par des stratégies efficaces visant à prévenir leur fabrication et leur trafic;

b) Les gouvernements devraient prendre des mesures pour s’assurer que les autorités compétentes disposent des moyens criminalistiques suffisants pour enquêter efficacement sur la fabrication de stimulants de type amphétamine, identifier les itinéraires de trafic et localiser les sites de fabrication grâce à l’analyse des saisies de stimulants de type amphétamine;

c) Pour lutter plus efficacement contre la fabrication illicite, l’abus et le trafic de stimulants de type amphétamine, les gouvernements devraient encourager les services de contrôle des drogues de leur pays à renforcer la coopération régionale et internationale existante en matière d’échange d’informations, participer aux initiatives internationales de contrôle des drogues, le Projet “Cohésion” et le Projet “Prism”, et élaborer des partenariats avec les industries chimiques afin de s’assurer leur appui dans la lutte contre le détournement des précurseurs.

### **III. Suite donnée aux textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

8. Les participants à la trente-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique ont examiné la suite donnée aux textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

9. Un représentant a noté l'intérêt que le gouvernement de son pays ne cessait de porter à l'application des objectifs et des buts fixés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l'Assemblée, annexe) et dans les mesures et plans d'action connexes. Il a déclaré que le gouvernement avait particulièrement veillé à mettre en œuvre les programmes et activités de réduction de l'offre et de développement alternatif durable et également que l'échange entre pays des meilleures pratiques et des mesures concluantes dans ces domaines était important. Il a noté que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pourrait jouer un rôle majeur en aidant les pays à renforcer leurs mécanismes de collecte de données et d'analyse des problèmes liés à l'abus de drogues. Les initiatives prises par le Président et le Bureau de la Commission des stupéfiants dans le cadre de la préparation du débat de haut niveau prévu à la cinquante-deuxième session de la Commission ont été accueillies favorablement.

10. Un autre représentant a souligné plusieurs nouvelles tendances qui mériteraient d'être prises en compte dans le suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. On a par exemple noté une tendance à une plus grande spécialisation et à une plus grande décentralisation de la fabrication illicite de méthamphétamine pour échapper à la détection, et également à une augmentation de la consommation de substances non placées sous contrôle. Pour remédier à cette situation, un système d'échange d'informations a été élaboré pour le contrôle des précurseurs, système auquel d'autres États Membres pourraient participer. Une autre tendance préoccupante est l'apparition dans la région de nouvelles drogues synthétiques, comme les drogues synthétiques de type pipérazine, et des mélanges de méthamphétamine, de méthylènedioxyméthamphétamine et de kétamine. Il est important que les États Membres partagent des informations à jour sur les précurseurs et sur les nouveaux types de drogues. Des préoccupations ont en outre été exprimées quant à la production et à la distribution à large échelle, y compris par le biais des services postaux et de messagerie, de graines de cannabis riches en tétrahydrocannabinol. On a souligné qu'il était important de prévenir la contrebande de ces graines de cannabis et il a été proposé d'en assurer la surveillance au niveau mondial par le biais de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

11. Un représentant a déclaré que le gouvernement de son pays avait fait une priorité du renforcement de la coopération avec d'autres pays de la région en matière de lutte contre la culture, la fabrication, le transit et le trafic de drogues illicites, par l'échange d'informations et de données d'expérience. Le gouvernement coopérait également avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et la communication d'informations pertinentes, y compris au moyen du système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation. Les défis pour

l'Asie et le Pacifique comprenaient le passage de la culture du pavot à opium à la culture du cannabis par certains agriculteurs afghans, dans la mesure où cette dernière était une culture marchande qui comportait moins de risques, en particulier dans les provinces exemptes d'opium. Si les prix mondiaux du blé ont convaincu certains agriculteurs de cultiver le blé plutôt que l'opium, cette situation pourrait s'inverser si la part des revenus respectifs devait changer dans l'avenir.

#### **IV. Organisation des futures réunions de l'organe subsidiaire**

12. Aucune proposition d'accueillir la trente-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique n'a été faite lors de la trente-deuxième Réunion. Plusieurs États Membres ont indiqué qu'ils avaient besoin de plus de temps pour planifier la présidence et l'organisation éventuelle de la Réunion et, à cette fin, le Secrétariat devrait être en contact avec le Bureau et les autres États Membres intéressés.

---